

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BTS MANAGEMENT COMMERCIAL ET OPERATIONNEL

BTS Management commercial opérationnel				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Epreuves	Unité	Coeff	Crédits européens	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E1 Culture générale et expression	U1	3	17	Ponctuelle écrite	3 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 heures
Epreuve générale E2 Communication en langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2	1,5	9	Ponctuelle écrite	2 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2 heures

Epreuve générale E3 Communication en langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction	U3	1,5	9	CCF	20 minutes (20 minutes)				
Epreuve générale E4 Culture économique, juridique et managériale	U4	3	17	Ponctuelle écrite	4 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
Epreuve professionnelle E5 Développement de la relation client et vente conseil	U5	3	17	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 minutes
Epreuve professionnelle E6 Animation et dynamisation de l'offre commerciale	U6	3	17	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 minutes
Epreuve professionnelle E7 Gestion opérationnelle	U7	3	17	Ponctuelle écrite	3 heures	Ponctuelle écrite		Ponctuelle écrite	3 h

Epreuve professionnelle E8 Management de l'équipe commerciale	U8	3	17	CCF		CCF		Ponctuelle écrite	2 h 30
EF1 Communication en Langue vivante étrangère 2 (**)	UF 1 (***)			Ponctuelle Orale	20 minutes (20 minutes)	Ponctuelle Orale	20 minutes ([*] 20 minutes)		
EF2 Parcours de professionnalisation à l'étranger	UF 2 (***)			Ponctuelle Orale	20 minutes	Oral	20 minutes	Ponctuelle Orale	20 minutes
EF3 Entrepreneuriat	UF 3 (***)			Ponctuelle Orale	20 minutes	Oral	20 minutes	Ponctuelle Orale	20 minutes
EF4 Engagement étudiant	UF 4 (***)			CCF		CCF		Ponctuelle Orale	20 minutes

o

(*) Temps de préparation.

(**) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

(***) Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.

E1-CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	
Coefficient 3	U1

o

L'unité U1 « culture générale et expression » valide les compétences établies par l'[arrêté du 13 juillet 2023](#) relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur (publié au JORF n° 0177 du 2 août 2023).

E2-COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1 : COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT ET EXPRESSION ÉCRITE	
Coefficient 1,5	U2